

CET et CET FC

Qui ? Combien ? Comment ?

1/ Compte Epargne Temps flexible : CET

Qui ?

Le **CET est ouvert, sans condition d'ancienneté**, à l'ensemble des collaborateurs du groupe TF1 (hors STUDIO TF1 dont la négociation est prévue prochainement).

Combien ?

Le plafond est fixé à **60 jours** (CA, JRTT, CP à compter de la 5^{ème} semaine et tout ou partie du 13^{ème} mois). L'alimentation du Compte Épargne Temps n'est plus possible tant que le collaborateur totalise 60 jours ou plus sur son Compte Épargne Temps.

Comment l'alimenter ?

Le Compte Épargne Temps peut être **alimenté en jours et en numéraire**.

→ **En jours** (une fois par an à fin mai) : congés payés à compter de la 5^{ème} semaine, congés d'ancienneté, JRTT dans la limite de 6 jours maximum par an.

→ **En numéraire** : tout ou partie du 13^{ème} mois (soit 21.75 jours en totalité) peut être affectée à condition que le total ne conduise pas à dépasser le plafond de 60 jours.

Comment l'utiliser ?

Vous pouvez utiliser votre CET à tout moment et pour tout motif, après accord de votre hiérarchie.

Par ailleurs, vous pouvez monétiser jusqu'à 6 jours par an (CA, JRTT, 13^{ème} mois) et transférer 10 jours par an du CET vers le PERCO (demande à réaliser avant fin Juillet).

Les conditions de liquidation exceptionnelle du CET sont alignées sur les cas de déblocage anticipé du PEG TF1 (achat résidence principale, mariage, PACS, naissance ou adoption d'un 3^{ème} enfant et suivants, création ou reprise d'entreprise, décès conjoint, surendettement).

Qui contacter pour toute question relative au Compte Épargne Temps ?

Par mail auprès de votre **Responsable RH** ou votre gestionnaire de paie **GAP**.

**Retrouver toutes les informations, documents, conseils
sur <https://bouygues.e-fo.fr/>**

Vos représentants FO restent à votre disposition : 06 99 79 40 94 / 06 62 92 34 28



CET et CET FC

Qui ? Combien ? Comment ?

2/ Compte Epargne Temps Fin de Carrière : CET FC

Qui ?

Le CET FC est ouvert automatiquement à partir de 55 ans, à l'ensemble des collaborateurs du groupe TF1 (hors STUDIO TF1 dont la négociation est prévue prochainement).

Combien ?

Ce dispositif permet d'épargner des jours ou de l'argent avec un abondement de 15% pour bénéficier d'un départ anticipé à la retraite sans perte de rémunération et de cotisation à la retraite. Le plafond de jours cumulé du CET flexible + CET FC ne peut dépasser 215 jours :



Comment l'alimenter ?

	Jours de Congés payés, JRTT, jours d'ancienneté	Jours déposés sur le CET Flexible ou sur le compte Report	Jours de récupération	Rémunération fixe mensuelle (jusqu'à 20%)	13ème mois	Part variable
Période d'acquisition	Du 1er juin au 31 mai	Du 1er juin au 31 mai	Du 1er janvier au 31 décembre	Du 1er janvier au 31 décembre	Du 1er janvier au 31 décembre	Du 1er janvier au 31 décembre
Période d'affectation sur le CET de " Fin de carrière "	Durant les 2 mois qui suivent la fin de l'exercice	Durant les 2 mois qui suivent la fin de l'exercice	Durant les 3 mois qui suivent leur attribution	Entre le 15 octobre et le 30 novembre précédant la fin de l'exercice pour l'ensemble de l'exercice suivant	Entre le 15 avril et le 30 mai (1/2 13ème) pour TF1 Publicité, TF1 Production et TF1 Factory. Entre le 15 octobre et le 30 novembre précédant la fin de l'exercice pour l'ensemble des sociétés visées.	Affectation en deux étapes : 1- Durant le mois de février suivant la fin de l'exercice, choix de principe d'affectation de la part variable 2- Entre le 20 mars et le 10 avril suivant la fin de l'exercice, une fois le montant de la part variable connu, choix de la répartition entre paiement et affectation sur le CET FC

Comment l'utiliser ?

Vous pouvez utiliser votre CET FC au moment du **départ à la retraite**, soit :

- 100% en temps avec +15% d'abondement sur ce qui a été déposé
- jusqu'à 50% en cash (chargé et imposé) et le reste en temps avec +15% abondement sur ce qui a été déposé

Qui contacter pour toute question relative au Compte Épargne Temps ?

Par mail auprès de votre **Responsable RH** ou votre gestionnaire de paie **GAP**.